



# La Chaux *info*

Editeur responsable: La Municipalité

N° 46 – novembre 2016

## **Billet de la Syndique**

Nouvelle législature, nouveaux élus, nouveaux enjeux ! Les nouvelles autorités communales installées depuis le 1<sup>er</sup> juillet veillent à la destinée de notre commune pour la législature 2016-2021. Hommes et femmes qui les composent ont en commun une même vision : faire avancer La Chaux sur le chemin d'un développement harmonieux, tout en respectant les notions d'égalité, de solidarité et la recherche du bonheur pour toutes et tous.

Mais la perte d'un être cher vient parfois bousculer l'ordre établi et brise le fil des jours. Ceci est d'autant plus perceptible dans une petite communauté comme la nôtre. La réalité du « il n'est plus » s'impose progressivement et laisse la place à la réalité difficile de la perte et de la douleur. Au nom de la Municipalité et en mon nom propre, je souhaite adresser mes condoléances les plus sincères à celles et ceux qui ont perdu cette année un être cher.

A La Chaux, la culture est au cœur de la vie sociale grâce à ceux qui animent les arts vivants. Comme les années précédentes, les animations et spectacles ont été nombreux au rendez-vous 2016. La Municipalité ne pourra jamais assez remercier tous les professionnels et les bénévoles pour les bons moments qu'ils nous ont offerts qui rayonnent loin à la ronde.

## **Plan Général d'Affectation**

La mise à l'enquête du Plan Général d'Affectation (PGA), a suscité quelques oppositions. Des séances de conciliation ont eu lieu avec les opposants. Les doléances sont en cours de discussion avec l'urbaniste. Certaines oppositions seront levées par les opposants suite à des ajustements. D'autres arrangements seront soumis au Service du Développement du Territoire qui décidera en dernier ressort.

## **La Chaux Plage**

Le million et demi accordé par le Grand Conseil permettra de réaliser 14 mesures de compensation complémentaires à la route RC 177 en construction à Vufflens-la-Ville. Pour déterminer la liste finale des mesures, l'Etat a mené une procédure de consultation auprès des services cantonaux, des communes et d'associations. La Chaux intégrée dans cette démarche bénéficiera de 2 mesures. L'une concerne le soutien en eau lors des sécheresses de la Gèbre. L'autre mesure concerne la renaturation des berges du Veyron aux Pâquis afin de permettre l'accès à l'eau par une sorte de plage naturelle. Cette réalisation doit être maintenant affinée avec la participation de la Municipalité, des habitants, chiffrée et mise à l'enquête. L'objectif de l'Etat est que ces réalisations soient terminées d'ici cinq ans. Renseignements auprès de la Syndique au 079 279 06 48

## **Transports publics MBC**

Les BUS à la demande complètent l'offre des transports des lignes régulières durant les périodes non desservies dans la région de Cossonay pour vos déplacements entre deux points d'arrêt du réseau régulier. Effectuez votre réservation au numéro de téléphone gratuit 0800 60 30 60 de 7h à 19h du lundi au samedi et le dimanche de 8h à 13h et de 14h à 18h.

## **Cartes journalières CFF**

Toute personne domiciliée à La Chaux, peut commander une des quatre cartes journalières CFF disponibles pendant les heures d'ouverture de l'administration communale de Cossonay. Ces cartes sont vendues au prix de Fr. 40.-/pièce. Il est possible de les réserver sur le site <http://www.cossonay.ch/cartes-cff-02>

Le billet réservé peut être cherché à l'avance et payé sur place. Il peut aussi être retiré le jour même du voyage (respectivement le vendredi pour les cartes du week-end) Les cartes non vendues au jour prévu pour leur usage peuvent être obtenues à moitié prix.

## **Bois de feu**

Le martelage des forêts communales aura lieu le mardi 22 novembre. Les personnes souhaitant du bois sont priées de s'annoncer au bureau communal. Longueur des billes entre 4 et 6 mètres à prendre sur place. Prière de vous adresser au Municipal des Forêts, Cédric Dépraz au 079 815 51 80.

## **Taxe d'épuration**

Depuis le 1er janvier 2016, et selon la compétence octroyée à la Municipalité par le Conseil Général, la taxe d'épuration 2016 va subir une « micro-augmentation » de 12 centimes, ceci afin de financer la taxe fédérale sur les micropolluants introduite par la Confédération. Le prix de la taxe passe de CHF 1.80/m<sup>3</sup> à CHF 1.92/m<sup>3</sup>

## **Distribution de l'eau potable**

Lors de la séance du Conseil Général de septembre dernier, les conseillers ont adopté un préavis concernant le nouveau règlement sur la distribution de l'eau potable dans notre commune. Pour que ce nouveau règlement puisse être mis en vigueur, il doit encore passer par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) section « distribution de l'eau » puis être validé par le Conseil d'Etat. Dès lors, notre nouveau règlement sera effectif. Nous vous en informerons par ce même bulletin.



# La Chaux *info*

Editeur responsable: La Municipalité

N° 46 – novembre 2016

## **Poste de Gendarmerie de Cossonay**

Depuis 2003, toutes les tâches de police à Cossonay sont exercées par la Police cantonale vaudoise, respectivement la Gendarmerie et la Police de Sûreté. Rattaché officiellement à La Côte, le poste de Cossonay dont La Chaux fait partie, déploie ses activités au carrefour de trois arrondissements. Pour contacter le poste de gendarmerie de Cossonay : 021 557 82 21, horaires d'ouverture du guichet : mardi 7h30 – 12h et jeudi 13h – 17h

**Urgences : 117**

## **Déchetterie**

La valorisation toujours plus poussée, de nos déchets, nous oblige à nous adapter. Les pneus doivent désormais suivre leur propre filière. La benne des encombrants ne peut donc pas (plus) les recevoir. Nous en appelons à votre responsabilité citoyenne afin d'éviter le coût du triage de la benne entière. Les pneus ou roue doivent être éliminés directement par vos fournisseurs. Ou amenés par vos soins à Valorsa, à vos frais.

La Valorisation des déchets arrive aussi à un niveau critique. Raison pour laquelle nous continuons à suivre l'évolution de la branche par le biais d'études qui nous parviennent. Cela concerne en particulier les plastiques dont le traitement actuel fait polémique.

## **Déchetterie Horaire de fin d'année**

**Samedi 24 décembre : fermé**

Mercredi 28 décembre : ouvert

**Samedi 31 décembre : fermé**

Mercredi 4 janvier 2017 : ouvert

## **Travaux routiers**

Divers travaux d'aménagements routiers vont être réalisés courant de l'automne à la rue du Village, chemin Sur-Granges et rue du Château, afin d'éviter que des bâtiments privés soient à nouveau inondés.

## **Piscine de La Sarraz**

L'ARCAM lance un projet pilote concernant la recherche de fonds participatifs pour la piscine de la Venoge AIPCV. Cette récolte a pour but de financer le baby splash et le toboggan de la piscine de La Sarraz à hauteur de Fr. 150'000.-. Voir le flyer ci-joint.

## **Noël ensemble...**

Le 19 décembre 2016 à 19h30 à l'église.

Qui de vous, habitant du village, serait prêt à organiser cette fête de Noël en collaboration avec la Pasteure, Laurence Bohnenblust-Pidoux ?

Si vous êtes prêts à relever ce défi, contactez le bureau communal au 021 861 11 01

## **Pour les Aînés**

Aux Séniors de La Chaux : se rencontrer, partager un bon moment, créer des liens, alors n'oubliez pas :

- « La Table au bistrot » à l'auberge communale de La Chaux, une fois par mois, dates fixées à l'avance et sur réservation au 021 861 40 10. Plat du jour, entrée comprise, Fr.15.-. Prochain rendez-vous, le 18 novembre 2016

- Noël des Aînés : le 6 décembre à 11h30 à la salle villageoise.

Inscription au bureau communal au 021 861 11 01

## **Club des Aînés de La Chaux**

Avis aux amateurs, le comité recherche de nouveaux membres. Le comité est composé de Claudia Grand, Thérèse Boffa et Bernard Dufour. Envie d'organiser toutes sortes d'activités, alors n'hésitez pas et annoncez-vous au bureau communal au 021 861 11 01

## **Jumelage**

## **Livre de photos de La Chaux**

L'Association Veyron-Vèbre désire créer un livre d'images composé de photos de La Chaux et de Saoû. Pour le réaliser, elle fait appel à vous tous afin de photographier des lieux qui vous sont chers, ceux qui pour vous représentent votre village.

Commencez dès aujourd'hui, profitez des couleurs de l'automne, poursuivez avec les lumières hivernales avant de retrouver le printemps puis l'été. Cela jusqu'au 30 juin 2017.

Pour que le suivi de ce projet se fasse au mieux, envoyez un mail à Thérèse Boffa, au secrétariat de la commune (c.lachaux@bluewin.ch) ou lancez-lui un petit coup de fil au 021 861 11 01.

## **Information du Contrôle des habitants**

Dans sa séance du 4 juillet 2016, la Municipalité de La Chaux a décidé de ne pas transmettre les données personnelles des citoyens de La Chaux à la Fondation BVA (Bureau Vaudois d'Adresses).